

Ecole de musique la Clé des Usses
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 10 mars
2017

Présents :

Membres du bureau : Agnès Frionnet (présidente), Carole Breton (trésorière), Carole Chen (secrétaire), Michelle Six (membre du CA).

Directrice: Marie-Astrid Bach

Nombre de parents présents : 10/85 familles adhérentes (dont 1 pouvoir donné)

M. Romain Subileau, Président de l'Harmonie

Début de la séance 20 heures

Accueil de la présidente :

Bienvenue et remerciements aux personnes présentes.

Introduction à cette Assemblée Générale Extraordinaire :

La création de la Communauté de Communes Usses et Rhône induit certains changements pour l'Ecole de Musique « La Clé des Usses », notamment au niveau de son nom qui devra être modifié, et les statuts ainsi que le règlement intérieur de l'établissement qui devront être revus et corrigés.

1. Nom de l'école de musique :

L'Ecole de Musique du Val des Usses va conserver son nom actuel : La Clé des Usses, mais devenir un Etablissement d'Enseignement Artistique Usses et Rhône.

L'école va être amenée à prendre de nouvelles directions, peut-être de nouveaux locaux pour s'étendre sur ce nouveau territoire.

Marie rappelle que l'école de musique s'intègre dans le Schéma Culturel Départemental, ce qui lui permet d'obtenir des subventions du Département. En effet, une convention avec celui-ci est signée.

Une explication est donnée sur le fonctionnement tout à fait différent de l'Ecole de musique de Corbonod (Jeunesse Musicale), l'autre établissement d'enseignement musical du territoire (100 élèves pour 4 professeurs). La Clé des Usses va proposer ses pratiques collectives aux élèves de Corbonod.

2. Statuts de l'Association « La Clé des Usses » :

Afin de prétendre obtenir un agrément Jeunesse Populaire, il doivent évoluer.

Lecture est faite des nouveaux statuts proposés.

Quelques points sont discutés :

- l'article 10 (rôle de l'Assemblée Générale) pour lequel reste à définir le quorum à imposer pour une AG ; si les pouvoirs sont comptabilisés pour atteindre le quorum éventuel ; et si une personne peut avoir un ou plusieurs pouvoirs lors d'une AG.

- l'article 14 : recettes

85 familles sont adhérentes cette année.

Pour 2017-2018 : la cotisation à l'Association sera de 5€/adhérent + frais de dossiers de 40€/famille.

Les corrections sont apportées.

Les nouveaux statuts sont adoptés par un vote à l'unanimité.

3. Règlement intérieur de La Clé des Usses :

Lecture est faite du nouveau règlement intérieur. Quelques corrections sont apportées.

Le nouveau Règlement Intérieur est adopté par un vote à l'unanimité.

4. Logo de l'école :

Délégation est donnée au Conseil d'Administration pour choisir un nouveau logo. Michelle Six en a préparé plusieurs. Nous en avons choisi 1 qui reste encore à modifier afin de voir apparaître EEA.

5. Questions diverses :

- Des auditions du personnel de l'école sont réalisées actuellement, afin de mieux connaître leurs perspectives individuelles pour les années à venir, et savoir comment pourrait s'articuler la future équipe enseignante,...
- Un point est fait sur les mutuelles et la médecine du travail proposées aux enseignants de l'école.

L'Assemblée Générale se clôt par le verre de l'amitié.

La séance se termine à 21h45.